



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'Enseignement de Promotion sociale

Bruxelles, le 3 juin 1993

Cabinet de l'Administrateur général

réf. :

IVIDMIYA193
INFO-SUD. / 93 / 9
INSTRUC. / 93 / 21

17506 Y 016

Aux - Inspecteurs des Centres P.M.S.
- Directions des P.M.S. organisés par la
Communauté française

POUR INFORMATION

Aux - Pouvoirs organisateurs
- Directions des P.M.S. subventionnés par la
Communauté française
- Chefs d'établissements de l'enseignement
secondaire et fondamental organisés et
subventionnés par la Communauté française
- Associations de parents

Objet : Actions prioritaires à développer par les équipes des Centres psycho-médico-sociaux
Année scolaire 1993-1994 - Rappel de la circulaire du 16.06.92/21.38/133.

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le Ministre a décidé de
reconduire pour l'année scolaire 1993-1994, les priorités à développer par les Centres P.M.S.
telles que définies dans la circulaire du 16.06.1992 (réf. 21.38/133).

L'Administrateur général,

José DOOMS.